



## Centre de Formations Montessori Auxerre

13-14 quai de la marine – 89000 Auxerre

Tel : 06 89 73 00 14 – E-mail : [info@montessori-auxerre.com](mailto:info@montessori-auxerre.com)

Site internet : [www.montessori-auxerre.com](http://www.montessori-auxerre.com)

Siret : 839 371 945 00016 - N° d'activité : 27890154389

# DESCRIPTIF DE LA FORMATION ASSISTER UN REFERENT PEDAGOGIQUE 3-6 ANS DANS SES ACTIVITES MONTESSORI

« Assistante Montessori : la maison des enfants - 3-6 ans – maternelle »

### Objectif de l'action de formation :

L'action de formation a pour but l'acquisition des compétences permettant de seconder, de façon professionnelle, un référent pédagogique (éducateur/éducatrice Montessori) dans ses activités Montessori auprès d'un public âgé de 3 à 6 ans, dans un environnement bienveillant accueillant des enfants.

### Public visé et niveau d'entrée :

- L'action de formation est ouverte à tout public, particulier ou professionnel. Toutefois un parent ne pourra se former dans la classe que fréquente son enfant afin de respecter le travail de celui-ci.
- Il n'y a pas de restriction concernant les personnes handicapées moteurs, la formation étant délivrée dans une école aux normes ERP.
- Le niveau Brevet des Collèges est requis, il est nécessaire d'avoir un bon niveau d'élocution, de lecture et de rédaction pour produire le travail demandé.
- Une connaissance de l'enfant de 3 à 6 ans, acquise au cours d'une expérience personnelle ou professionnelle auprès d'enfants, est requise.

### Niveau de sortie et compétences acquises par le stagiaire :

A l'issue de l'action de formation, le/la stagiaire sera en capacité d'exercer la fonction d'Assistant Montessori dans une classe de maternelle (ou dans toute ambiance de travail Montessori) à travers :

- La compréhension des grands principes de la pédagogie Montessori
- Le maintien du calme et de l'ordre de l'environnement préparé
- L'observation des enfants et le respect de leurs rythmes d'apprentissages propres
- L'apport d'une aide utile aux enfants lorsque c'est nécessaire
- Le développement de l'autonomie des enfants
- L'adoption d'une posture adéquate avec ses collègues de travail, les parents ou les enfants
- L'accompagnement des enfants dans leur acquisition de l'hygiène
- La connaissance des règles sanitaires et de sécurité.

### Durée de l'action de formation :

L'action de formation comprend :

- 300 h de présence en classe, réparties sur 2 jours par semaine durant les 21 semaines d'accueil au sein de l'école

- 24h de formation théorique, réparties sur 4 samedis entre septembre et décembre de l'année en cours
- 8h de présence aux portes ouvertes de l'école
- 2h de présence aux spectacles de l'école de fin d'année civile
- 4h d'évaluation finale

Soit un total de 338 h de formation théorique et pratique réparties entre la rentrée scolaire 2020 et les vacances d'hiver 2021.

#### **Modalités d'accès :**

- Un extrait de casier judiciaire n°3 est à fournir avec la convention de formation, il ne doit pas faire apparaître de mention contradictoire au travail avec des mineurs.
- Avoir déjà travaillé ou vécu avec de jeunes enfants.
- Avoir lu le livre « L'Enfant » de Maria Montessori et en faire un compte-rendu succinct de deux pages maximums.

#### **Délai d'accès :**

Le nombre de places étant limité à 2 stagiaires par année scolaire, il est conseillé de s'inscrire au plus vite.

#### **Dates et lieu de la formation :**

Pour connaître les dates de formation, consultez le site internet : [www.montessori-auxerre.com/formation-assistante](http://www.montessori-auxerre.com/formation-assistante)

L'action de formation se déroule dans la classe de maternelle de l'école Montessori Auxerre située 13-14 quai de la marine à Auxerre (89000). Etablissement ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, laïc et privé.

#### **Tarif de l'action de formation :**

- Frais d'inscription : 200 € HT et frais de dossier : 200 € HT. Ces montants sont à régler à l'inscription.
- Prise en charge du financement de l'action de formation : 3500 € HT
- Financement personnel de la formation en 1 fois : 2500 € HT
- Financement personnel de la formation en 5 fois : 500 € HT/mois

Cette réduction est proposée en vue d'aider les stagiaires non prises en charge institutionnellement et qui se forment sur leurs fonds propres.

Pour une prise en charge par votre employeur ou une institution, envoyez-nous un mail pour plus d'informations : [info@montessori-auxerre.com](mailto:info@montessori-auxerre.com)

#### **Formateur/Formatrice :**

L'action de formation est animée par Cindy Gendrin, éducatrice Montessori 0-3, 3-6 et 6-9 ans, fondatrice et directrice de l'école Montessori Auxerre, enseignante titulaire de la classe de maternelle et formatrice. (<https://www.montessori-auxerre.com/qui-sommes-nous>)

Ou tout autre de nos formateurs ou formatrices compétents en enseignements Montessori auprès des enfants de maternelle.

#### **Evaluation finale :**

4 heures sont consacrées à l'évaluation du/de la stagiaire. Pour valider l'action de formation, le taux de réussite est estimé à 80%. L'évaluation se compose de 4 épreuves.

**Qualification délivrée :**

Le Centre de Formations Montessori Auxerre délivre une attestation de formation validant les capacités du/de la stagiaire à exercer le métier d'assistant Montessori dans une classe de maternelle.

Un certificat de compétence sera mis en place à l'issue de l'acceptation du Centre de Formations Montessori Auxerre par le Data dock et France Compétence (démarches en cours).

**Contenu de la formation, moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :**

Dans le cadre d'un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel, l'action de formation est réalisée en présentielle et en situation de travail. Elle se divise en 4 parties : la formation théorique, la formation pratique, la participation aux temps forts de l'école et le travail personnel.

L'action de formation théorique se réalise en présentiel avec démonstrations, temps de réflexion et exercices de mise en pratique. Le/la stagiaire est vivement encouragé à prendre des notes durant les temps de formation. La formatrice est à sa disposition pour répondre à toutes ses questions.

Les photos sont tolérées si elles n'empêchent pas la bonne exécution de la formation et respectent le droit à l'image de chacun. Les vidéos ne sont pas acceptées.

Les documents transmis par la formatrice, les notes prises par le stagiaire et les photos doivent rester dans un cadre strictement confidentiel. Toute divulgation de quelque nature que ce soit, est formellement prohibée.

L'action de formation pratique se réalise en présentiel. Un temps de travail personnel est demandé au/à la stagiaire en dehors du temps de présence en classe et des formations théoriques afin de rédiger le compte-rendu du livre intitulé « L'enfant » de Maria Montessori.

L'action de formation comprend des phases intermédiaires de validation des acquis (questions sur la progression et la présentation des activités, visionnage, suivi de discussions, de vidéos et de photos réalisées sur les temps de classe).

Le/la stagiaire participe aux temps forts de l'école (portes ouvertes, spectacle de fin d'année civile, sorties scolaires).

Une feuille d'émargement est co-signée entre le/la stagiaire participant et la formatrice par demi-journée de formation théorique et pratique.

Le/la stagiaire participe à la vie de la classe : déjeuner, surveillance des récréations, de la sieste, hygiène ... car ces temps informels font partie intégrante de l'observation des enfants et permettent de déceler les périodes sensibles. Le/la stagiaire veille à ne pas perturber la classe et à limiter ses échanges avec les membres de l'équipe pédagogique. Des temps d'échange sont possibles durant les récréations et le soir durant le temps de garderie.



## Centre de Formations Montessori Auxerre

13-14 quai de la marine – 89000 Auxerre

Tel : 06 89 73 00 14 – E-mail : [info@montessori-auxerre.com](mailto:info@montessori-auxerre.com)

Site internet : [www.montessori-auxerre.com](http://www.montessori-auxerre.com)

Siret : 839 371 945 00016 – APE : 8510Z

Prestataire de formation enregistré sous le numéro : 27890154389

# PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION ASSISTER UN REFERENT PEDAGOGIQUE 3-6 ANS DANS SES ACTIVITES MONTESSORI

« Assistante Montessori : la maison des enfants - 3-6 ans – maternelle »

### Action de formation théorique :

Le programme de l'action de formation théorique est identique aux 4 premiers modules de l'action de formation « 3-6 ans : les activités »

- **Premier module : introduction et vie pratique**
  - Introduction à la pédagogie de Maria Montessori
  - Les activités préalables
  - Les exercices d'habileté motrice
  - Les activités artistiques
  
- **Deuxième module : vie pratique**
  - Validation des acquis du premier module
  - Les soins de la personne et hygiène
  - Les soins de l'environnement
  - Les activités de cuisine
  - Les activités de jardinage
  - Les activités de grâce et courtoisie
  - Discussion sur les jeux modernes
  
- **Troisième module : vie sensorielle, le développement des 5 sens**
  - Validation des acquis de la vie pratique
  - La discrimination visuelle
  - La discrimination tactile
  - La discrimination auditive
  - La discrimination olfactive
  - La discrimination gustative
  
- **Quatrième module : vie sensorielle, géométrie et algèbre**
  - Retour sur le développement des 5 sens
  - Les débuts de la géométrie
  - La préparation à l'algèbre

### **Action de formation pratique :**

L'action de formation pratique se déroule au sein de la classe de maternelle. Elle a lieu 2 jours par semaine (lundi-mardi) ou (jeudi-vendredi) durant le temps de classe de 8h30 à 16h30. Le stagiaire dispose de 30 minutes de pause à 13h.

Le/la stagiaire participe à la vie de la classe : déjeuner, surveillance des récréations, de la sieste, hygiène ... car ces temps informels font partie intégrante de l'observation des enfants et permettent de déceler les périodes sensibles.

Le/la stagiaire veille à ne pas perturber la classe et à limiter ses échanges avec les membres de l'équipe pédagogique. Des temps d'échange sont possibles durant les récréations et le soir durant le temps de garderie.

Le temps de présence en classe se déroule en immersion sous la supervision de l'éducatrice de la classe et de la directrice de l'école accueillante. La responsable du centre de formation est la tutrice du/de la stagiaire. Elle assure le suivi du travail demandé et sa disponibilité pour toute question.

Durant cette action de formation, le/la stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'école, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Il/Elle devra appliquer les valeurs de l'école et respecter le programme pédagogique établi par l'école. Il/Elle devra respecter la confidentialité des informations échangées durant sa formation (que ce soit sur les enfants ou leurs familles, le personnel de l'école ou les documents transmis durant la formation). Toute divulgation est formellement interdite.

### **La participation aux temps forts de l'école :**

Le/la stagiaire participe aux portes ouvertes des familles le dernier samedi du mois d'août, c'est l'occasion pour lui/elle de faire connaissance avec les enfants et leurs familles.

Il/elle participe également au spectacle de fin d'année civile en décembre, moment de convivialité et d'échanges avec les enfants et leurs familles.

Enfin il/elle participe activement aux portes ouvertes au public de janvier afin de renseigner les familles et futurs stagiaires à propos de l'école et de son centre de formation.

### **Le travail personnel :**

Il est demandé au stagiaire de lire le livre « L'Enfant » de Maria Montessori et d'en faire un compte-rendu succinct de deux pages maximums.

Il est vivement conseillé au stagiaire de compléter sa formation par la lecture d'autres ouvrages de Maria Montessori et d'auteurs sur la parentalité bienveillante, les neurosciences, les intelligences multiples .... (l'école propose de nombreux ouvrages traitant de ces thèmes dans sa bibliothèque et disponibles à l'emprunt).

### **L'évaluation finale :**

4h sont consacrées à l'évaluation du/de la stagiaire. Pour valider l'action de formation, le taux de réussite est estimé à 80%.

L'évaluation se compose de 4 épreuves permettant la vérification des compétences suivantes :

- Aider à maintenir un environnement propice aux apprentissages et à l'autonomie
- Apporter une aide utile aux enfants lorsque c'est nécessaire
- Accompagner les enfants dans leur acquisition de l'hygiène
- Connaître les règles sanitaires et de sécurité

La date de l'évaluation est communiquée au/à la stagiaire lors de l'inscription à l'action de formation.

L'évaluation est en 4 épreuves :

- Epreuve n°1 : aider à maintenir un environnement propice aux apprentissages et à l'autonomie

Durée 45 minutes : préparation 15 minutes et passage 30 minutes

- Epreuve n°2 : apporter une aide utile aux enfants lorsque c'est nécessaire

Durée 45 minutes : préparation 15 minutes et passage 30 minutes

- Epreuve n°3 : accompagner les enfants dans leur acquisition de l'hygiène

Durée 45 minutes : préparation 15 minutes et passage 30 minutes

- Epreuve n°4 : connaître les règles sanitaires et de sécurité

Durée 30 minutes

Les trois premières épreuves se déroulent en classe sous forme de mise en situation, la dernière est une réponse écrite à une série de questions.

Un temps de pause de 15 minutes est accordé au/à la stagiaire entre chaque épreuve.

L'évaluation est réalisée par la tutrice du/de la stagiaire sous l'égide de l'éducatrice et de l'assistante de la classe soit 3 personnes maximum.

La délibération a lieu immédiatement après chaque épreuve et la notification de réussite ou d'échec à l'évaluation est communiquée au/à la stagiaire à la fin de la demi-journée.

L'attestation de formation mentionnant la réussite ou l'échec sera communiquée au/à la stagiaire dans la semaine suivant la fin de l'action de formation.

### **Obligations du/de la stagiaire :**

Il est demandé au/à la stagiaire :

- D'assister à l'ensemble des formations théoriques
- D'avoir été présent au minimum 90 % du temps de présence en classe
- De fournir tout au long de l'année un travail constant et poussé d'observation et d'analyse sur le maintien de l'ordre de la classe et l'accompagnement des enfants
- De produire, après lecture, un compte-rendu de deux pages maximum du livre « L'Enfant » de Maria Montessori.